



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) FOURGONS  
BLINDES A LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LA COTE  
D'IVOIRE**

---

**CAHIER DES CHARGES**

MARS 2026

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>4</b>
1. Objet.....	4
2. Allotissement.....	4
3. Conformité.....	4
4. Période de validité des offres .....	4
5. Langue de soumission.....	4
6. Frais de soumission.....	4
7. Monnaie de soumission et de paiement.....	4
8. Prix de l'offre.....	4
9. Régime fiscal.....	5
10. Présentation des offres.....	5
10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants.....	5
10.2 Offre technique.....	5
10.3 Offre financière.....	5
11. Lettre type de soumission.....	6
12. Date et lieu de dépôt des offres.....	6
13. Ouverture de plis et évaluation des offres.....	6
14. Attribution du marché.....	6
15. Notification.....	6
16. Lieu et conditions de livraison.....	6
17. Délai de livraison.....	7
18. Réception.....	7
19. Garantie.....	7
20. Service après vente (SAV).....	7
21. Assurances.....	7
22. Informations complémentaires.....	7
<b>DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>8</b>
1. Spécifications techniques des fourgons.....	8
1.1 - Tropicalisation.....	8
1.2 - Représentation locale.....	8
2 . Description des véhicules (caractéristiques minimales données à titre indicatif).....	8
2.1 Caractéristiques particulières .....	8
2.2 caractéristiques communes.....	8
2.2.1 Équipements spéciaux.....	9

---

2.2.2 Blindage de la cabine et du coffre-fort.....	9
2.2.3 Verrouillage de portes à commande électromécanique .....	9
2.2.4 Installation d'éclairage électrique .....	10
2.2.5 Système d'alarme .....	10
2.2.6 Radiocommunication .....	10
2.2.7 Carrosserie-isolation .....	10
2.2.8 Plancher .....	10
2.2.9 Peinture et revêtement .....	10
2.2.10 Conditionnement d'air .....	10
Annexe.....	11



## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **1. Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une société pour la fourniture de deux (02) fourgons blindés neufs à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. La livraison se fera dans les locaux de l'Agence Principale d'Abidjan sise au Plateau, Avenue Abdoulaye FADIGA 01 BP 1769 Abidjan 01.

Le type de fourgon blindé à fournir est composé d'une cabine de conduite blindée et d'un coffre-fort blindé, le tout sur le même châssis de base.

### **2. Allotissement**

L'appel d'offres comporte deux (02) lots distincts, à savoir :

**Lot n°1** : la fourniture d'un fourgon blindé de type Mercedes-Benz Actros 4141, ou équivalent d'une autre marque, d'un volume de chargement qui correspond au moins à celui d'un conteneur de 20 pieds à savoir trente-trois mètres cubes (33 m<sup>3</sup>) et offrant une charge utile de 20 tonnes au moins.

**Lot n°2** : la fourniture d'un fourgon blindé de type Mercedes-Benz Actros 3331, ou équivalent d'une autre marque, d'un volume de chargement d'au moins 20 mètres cubes (20 m<sup>3</sup>) et offrant une charge utile de 10 tonnes au moins.

### **3. Conformité**

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution des marchés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

### **4. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins six (06), mois à compter de la date de dépôt des soumissions.

### **5. Langue de soumission**

L'offre ainsi que les correspondances et les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.


### **6. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale n'est, en aucun cas, responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **7. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

### **8. Prix de l'offre**

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais relatifs à la livraison des fourgons blindés dans les locaux de l'Agence Principale d'Abidjan (Delivery 

Duty Unpaid (DDU)). Les prix indiqués par le soumissionnaire se feront sous plis fermés et seront non révisables. Par ailleurs, les délais de livraison formulés dans le dossier de réponse ne doivent pas excéder huit (08) mois.

## **9. Régime fiscal**

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, de l'article 7 des Statuts de la BCEAO et de l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, à la réception de la facture proforma et des pièces justificatives.

## **10. Présentation des offres**

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention «Appel d'offres pour la fourniture de deux (02) fourgons blindés destinés à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. Les enveloppes intérieures comporteront, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

Chaque offre devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

### **10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants**

La partie relative à la présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

### **10.2 Offre technique**

L'offre technique devra faire ressortir une description détaillée et précise des fourgons proposés.

### **10.3 Offre financière**

L'offre financière devra être établie hors taxes/hors douane et comprendre :

- le coût de chaque véhicule ;
- le coût des options, le cas échéant ;
- le coût du transport, tous frais compris (DDU) jusqu'à la livraison à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- la formation du personnel de la BCEAO chargé de la conduite des fourgons (chauffeurs).

### **11. Lettre type de soumission**

Le soumissionnaire présentera son offre conformément au modèle joint en annexe.

### **12. Date et lieu de dépôt des offres**

Les offres sont déposées à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, Avenue Abdoulaye FADIGA – 01 BP 1769 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire, porte 1014, au 10<sup>e</sup> étage de l'immeuble fonctionnel, le **07 avril 2026, à 16 heures au plus tard**, délai de rigueur.

Les offres peuvent également être transmises par courrier, et le cas échéant, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

### **13. Ouverture de plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière sont exigées.

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- la qualité des références techniques dûment justifiées ;
- le respect des caractéristiques techniques définies ;
- la capacité de tropicalisation du véhicule ;
- la qualité des partenaires techniques en Côte d'Ivoire pour le service après-vente ;
- la formation des utilisateurs ;
- le coût total proposé ;
- la durée de validité des offres ;
- le délai proposé pour la livraison des fourgons.

Pour l'évaluation des offres, la Banque Centrale prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques.


### **14. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante et les offres techniques et administratives jugées conformes au dossier d'appel d'offres.

### **15. Notification**

L'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **16. Lieu et conditions de livraison**

Les fourgons commandés doivent être livrés dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. La livraison est effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui est tenu de conditionner les véhicules de manière à éviter tout dommage pendant le transport. 

**17. Délai de livraison**

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

**18. Réception**

Dans le cadre de la réception des fourgons, des tests pour la vérification de bon fonctionnement seront réalisés, en vue de confirmer la conformité aux caractéristiques prescrites par le cahier des charges dès la livraison.

La réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

**19. Garantie**

La durée minimale exigée pour la garantie, pièces et main-d'œuvre, est de trois (3) ans ou cent mille (100 000) km.

**20. Service après-vente (SAV)**


Le fournisseur devra s'engager à assurer le service après-vente des véhicules, avec son représentant, durant la période de garantie.

**21. Assurances**

Le fournisseur et/ou ses sous-traitants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables jusqu'à la livraison des deux (02) véhicules et couvrant au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

**22. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité à l'Agence Principale d'Abidjan et se référer aux contacts suivants :

- Monsieur COMPAORE Kiswensida Désiré (+225 27 20 20 86 72) ;
- Madame THIAM née CAMARA N'Tenin Kani (+225 27 20 20 86 30). 

## DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

### 1. Spécifications techniques des fourgons

#### 1.1 - Tropicalisation

Les véhicules étant destinés à la Côte d'Ivoire, les modèles proposés devront tenir compte des conditions climatiques de la zone concernée (atteignant un pique de 45° C) et de l'état de praticabilité des routes qui est jugé moyen. Les véhicules feront notamment l'objet d'une tropicalisation consistant au renforcement et au rehaussement des châssis, ainsi qu'à la conception de moteurs adaptés aux températures extérieures élevées, etc.

#### 1.2 - Représentation locale

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur offre, les documents attestant leur représentation ou les accords de partenariat signés avec des prestataires locaux qui assureront les prestations liées au service après-vente. Les preuves de la capacité technique de ces derniers devront également être apportées.

### 2 . Description des véhicules (caractéristiques minimales données à titre indicatif)

Les véhicules à acquérir doivent être des fourgons blindés respectant au minimum les caractéristiques décrites ci-après :

#### 2.1 Caractéristiques particulières

##### Lot N° 1 :

- Modèle : Mercedes-Benz Actros 4141 (ou équivalent dans une autre marque) ;
- Charge utile : Au moins vingt (20) tonnes, hors blindage ;
- Volume du coffre :  $\geq 33 \text{ m}^3$ .

##### Lot N° 2 :

- Modèle : Mercedes-Benz Actros 3331 (ou équivalent dans une autre marque) ;
- Charge utile : Au moins dix (10) tonnes, hors blindage ;
- Volume du coffre :  $\geq 20 \text{ m}^3$ .

#### 2.2 Caractéristiques communes

- Motorisation : Diesel ;
- Type de véhicule : 4 x 4 ;
- Catégorie de véhicule : Véhicule blindé de transport de fonds (blindage de type BR6) ;
- Cabine conducteur : cabine gigaspace (cabine comportant un espace de repos) ;
- Sièges : Un siège conducteur, un siège copilote et deux (02) places de convoyeurs, soit quatre (04) places assises ;
- Puissance moteur : **A indiquer pour chaque véhicule ;**
- Empattement : **A indiquer pour chaque véhicule ;**
- Hauteur maximale : 3 m ;
- Poids total admissible : à indiquer pour chaque véhicule ;